

Le théâtre des apparences : lieux d'accueil de l'enfance et justice sociale

Par Michelle Fracheboud
Adjointe pédagogique à Lausanne

Pour commencer, un tableau, sur ce tableau, une photo. On y voit un groupe d'ouvriers chinois licenciés se fondre dans un mur sur lequel il est écrit « le parti communiste est la force de progrès ». C'est l'une des œuvres montrées actuellement au musée de l'Élysée à Lausanne dans le cadre de l'exposition « Le théâtre des apparences » présentant une rétrospective de l'œuvre de Liu Bolin. Devant ce tableau, je n'ai pas pu m'empêcher d'imaginer une famille représentée de la même manière devant un mur sur lequel seraient affichées les missions mises en avant dans la nouvelle version de la LAJE¹, entrée en vigueur en 2018 dans le canton de Vaud, mais aussitôt bafouée dans le nouveau cadre parascolaire. Pour rappel, la loi précise désormais que les lieux d'accueil préscolaires et parascolaires doivent poursuivre deux missions : la première, éducative, impliquant le soutien

du développement de l'enfant dans toutes ses composantes et un accueil de qualité adapté à l'âge et aux besoins des enfants et la seconde, sociale et préventive, visant à favoriser l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants. Et c'est, paradoxalement, au moment où le texte rejoint ce que de nombreux lieux d'accueil s'efforcent de mettre en œuvre, jour après jour, avec les moyens du bord, que les communes, ou plutôt l'EIAP², réduisent la voilure en termes de *ratio* et en termes de professionnalisation (entre autres). Cela revient à réduire en poussière l'esprit de la loi que toutes les professionnel·le·s et les familles avaient appelé de leurs vœux. A faire de l'accueil des enfants un « théâtre des apparences ». Les professionnels, les parents, ainsi que tous les autres acteurs proches du terrain (enseignants, pédiatres, etc.) ne s'y sont pas trompés puisqu'ils ont surpris ▲

1-Loi sur l'Accueil de jour de l'enfance.

2-Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire, organe créé par les communes vaudoises pour établir les nouvelles normes d'accueil parascolaire.

▲ tout l'*establishment* politique (et se sont surpris eux-mêmes d'ailleurs), par une manifestation d'une rare ampleur dans le canton. Ils ont en quelque sorte refusé de devenir transparents, refusé de devenir alibi face à un Canton qui inscrit d'une main des volontés qu'il bafoue de l'autre.

Personnellement, je l'avoue, je me suis pris de plein fouet le mépris affiché sans vergogne par les membres de l'EIAP. Je croyais naïvement que, depuis vingt-cinq ans que je suis dans le métier, les regards sur l'enfance avaient évolué. Je croyais que l'importance de la qualité de l'accueil des enfants, tant pour ceux-ci que pour la société tout entière, n'était plus remise en question. Et voilà que je découvre qu'on en est encore à mettre en balance les enfants et ce qu'ils coûtent (trop cher), qu'on en est encore à considérer que les femmes qui travaillent majoritairement dans ce domaine devraient déjà être reconnaissantes qu'on leur verse un salaire pour cette activité facile et pour laquelle elles ont une vocation naturelle, qu'on en est encore à réagir à la légitime indignation des professionnel·le·s par des menaces de licenciement !

En attendant de savoir s'il sera possible de faire entendre raison à l'EIAP, je me propose de faire sortir cette famille de l'ombre du tableau en mettant en évidence ce

qu'il en est de l'accueil des familles dans les institutions petite enfance sous l'angle de la justice sociale. En effet, ces lieux se trouvent plus ou moins agités, comme l'école, par deux mouvements contraires : l'un poussant à la reproduction des inégalités, l'autre offrant des possibilités d'émancipation. Au-delà de dénoncer l'incurie de ceux qui pensent nous gouverner, nous devons nous aussi nous positionner nous-mêmes. Nous avons un rôle à jouer à notre niveau aussi pour décider sur quel versant nous voulons nous situer. Et si tout ne dépend évidemment pas de nous, nous ne pouvons néanmoins pas nous défausser complètement de notre part de responsabilité. Il me semble que nous avons, comme le dit Dubet (2006, p. 381), un devoir d'espérance si nous ne voulons pas perdre le sens de notre travail et considérer d'avance que les dés sont définitivement jetés, malgré les évidences sociologiques. Dubet donne l'exemple suivant : « Que penserait-on d'un enseignant qui dirait à un élève : "Compte tenu de ta naissance, de ton quartier, du statut et de l'origine de tes parents, il n'est pas raisonnable de travailler car tu ne réussiras jamais à l'école." »

Je crains que ce texte ne ressemble à un « inventaire à la Prévert », mais peut-être est-ce nécessaire pour dessiner les contours d'une réalité

complexe et plurielle, pour prendre du recul, pour donner consistance aux inégalités et aux injustices, et nous fournir quelques moyens pour contribuer, à notre niveau, à « créer un monde vivable autour de soi » (*ibidem*, p. 391.)

Premier tableau : lever du rideau (ou pas)

Les familles sont inégalement traitées dès l'entrée dans les institutions petite enfance. Plusieurs études ont démontré que l'accès à la crèche est plus difficile pour les enfants vivant dans la précarité³. Plusieurs explications sont mises en avant par les chercheurs, mais la plus importante est sans doute que la majorité, si ce n'est la totalité des réseaux conditionnent l'accueil des familles à ce que l'on appelle « la conciliation vie familiale/vie professionnelle »⁴. Cela alors même que toutes les recherches montrent que les crèches sont un facteur important d'inclusion sociale et de réduction des inégalités, pour l'enfant comme pour ses parents.

Pourtant, au café du commerce, dans les travées des conseils communaux, et même parmi les éducateurs/trices, on continue de penser que mettre ses enfants en structure d'accueil ne se justifie que si la mère (eh oui, pour le père, on est plus compréhensif...) travaille. Force est de constater que les points de vue ont peu évolué avec les années. Ainsi à Lausanne, lorsque le Conseil communal discutait de créer les premières crèches communales, le souci était que les mères « profitent » indûment de la crèche. Par exemple, dans les Bulletins du Conseil communal de 1948 peut-on lire des interventions comme : « Il faudra que les parents en démontrent la nécessité (...) que seules les personnes qui en ont vraiment besoin profiteront de cette institution », « faire quelque chose pour les gens qui sont réellement pauvres », « éliminer les abus » et éviter que des mères en profitent pour « donner trop facilement leur enfant, non pas parce que la situation l'exige, mais pour jouir d'une plus grande liberté et se rendre ▲

3-Voir par exemple l'étude l'IDHEAP intitulée « L'accueil des familles migrantes défavorisées: où et comment investir », téléchargeable sur https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/rech-150416-acces-enfant-migrant-creche.pdf

4-Il y aurait beaucoup à dire sur ce terme de plus en plus abrégé en un simple « conciliation », on entend même parler de « d'enfants en conciliation » pour désigner ceux qui sont accueillis en lien avec le travail de leur parent. Ce terme me semble typique de la novlangue néolibérale. Un mot doux et anodin pour désigner un fait discutable: les enfants dont les parents participent à faire fonctionner la grande machine économique ont droit à une place, les autres sont doublement exclus.

▲ plus facilement au cinéma, au dancing ou au tea-room»⁵.

Deuxième tableau : un partenariat, mais lequel ?

A leur origine, les crèches tenaient les parents à distance : ceux-ci passaient leurs marmots aux berceuses à travers un sas, on leur retirait alors leurs vêtements, pour les affubler de ceux de la crèche⁶, marquant ainsi symboliquement leur passage d'un lieu à l'autre. Les parents n'avaient rien à dire concernant le fonctionnement de l'institution. Il était par contre attendu d'eux qu'ils observent le règlement, sous peine de sanctions, et, surtout, qu'ils suivent les bons conseils donnés par la directrice ou par les dames patronnesses qui visitaient les familles. La relation était clairement inégalitaire. C'est dans les années 1960 qu'un tournant aura lieu : portés par l'élan libertaire et émancipateur qui traversait la société, les parents ont réclamé des places en crèche pour tous les enfants, ils ont critiqué des pratiques, créé des crèches fami-

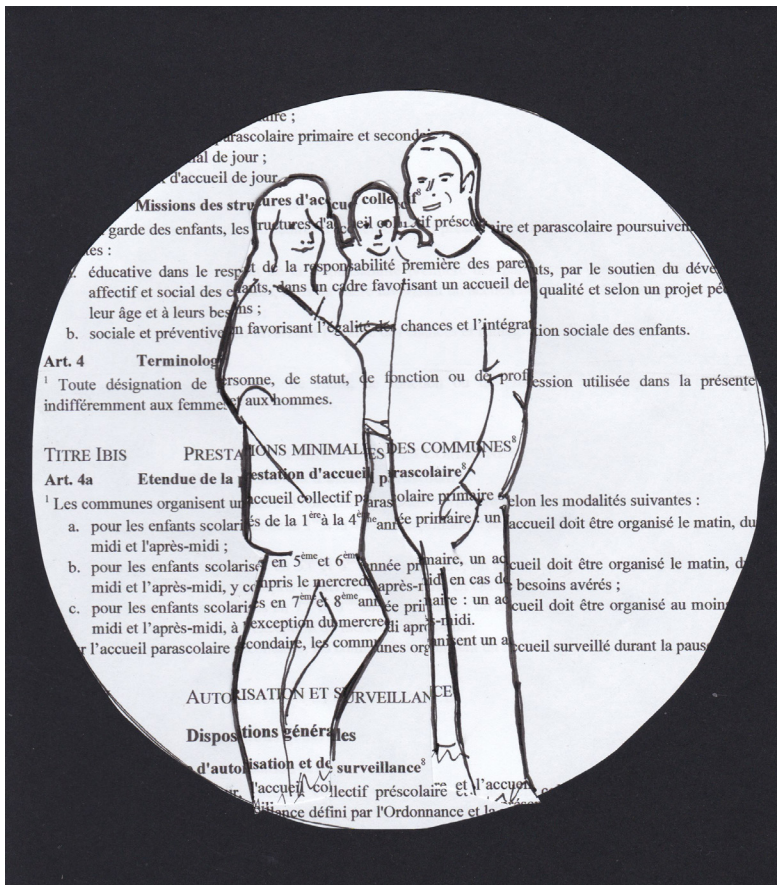
liales, des crèches sauvages⁷. Si les effets sont restés limités, comme on l'a vu, sur la question « d'une crèche pour tous les enfants », les mots comme « collaboration » ou « partenariat » sont apparus dans le vocabulaire professionnel et y sont restés. Mais comment se traduisent-ils dans les faits ?

Les éducateurs/trices se sentent souvent frustré·e·s dans cette volonté de partenariat. En effet, les familles ne se bousculent pas toujours au portillon pour participer aux réunions de parents par exemple et j'ai déjà entendu dire que ce serait « ceux qui en ont le moins besoin qui viennent ». Une recherche réalisée dans le contexte de l'école montre que les meilleures intentions peuvent développer des effets pervers. Dans le domaine scolaire, il y a désormais une injonction faite aux parents de collaborer avec l'école et les chercheurs relèvent, pareillement, que « le partenariat est plus développé là où les agents d'école le jugent le moins nécessaire et plus lacunaire, voire absent là où ▲

5-Bulletin du Conseil communal, séance du mardi 29 juin 1948, pp. 364-367, consultable aux archives de la Ville de Lausanne.

6-Se référer par exemple à Lafontant Valotton, Chantal (2010), « La crèche, histoire d'une genèse difficile : l'exemple de Neuchâtel », *Revue [petite] enfance* N° 103, pp. 12-16, ou encore à Bouve, Catherine (2010), *L'utopie des crèches françaises au XIX^e siècle : un pari sur l'enfant pauvre*, Peter Lang, Berne.

7-Voir Fracheboud, Michelle (2017), « Image de l'enfant, image de la crèche », *Revue [petite] enfance* N° 124, pp. 30-39, article qui revient sur l'historique des crèches et les liens entre le regard porté sur l'enfant et le fonctionnement des institutions.



Une famille liquide – Mic

■ il paraît indispensable, dans les quartiers populaires et de l'éducation prioritaire en particulier. En effet, les parents les plus favorisés n'hésitent pas à se servir de cette offre de partenariat, tandis que ceux issus de milieu plus populaire hésitent, craignant de s'y trouver disqualifiés, de ne pas savoir ce qui est attendu d'eux, ni comment s'y prendre » (Périer, 2012, p. 4). Le risque est alors toujours de glisser vers un sentiment d'impuissance, et d'en rejeter la faute sur les parents : pourquoi ne font-ils pas d'efforts pour plus participer ? Ces absences sont interprétées comme un désintéret pour l'enfant, une forme de « démission » (*ibidem*, p. 6), plutôt que comme l'expression justement des inégalités. Le serpent se mord alors la queue : l'offre de partenariat amplifie les inégalités, les professionnel·le·s considèrent négativement ces familles et en retour, celles-ci peuvent faire le choix, comme le relève Périer (*ibid.*, p. 7), « de se soustraire au regard et jugement de l'école en vue de préserver l'estime et l'image de soi ou des proches », et restent encore plus à distance, craignant d'être discréditées davantage. Sen a mis en évidence qu'il ne suffit pas d'offrir à tous les mêmes ressources pour construire l'égalité des chances. Encore faut-il que les personnes sachent et puissent en faire usage. Ce qu'il souligne dans l'exemple du vélo

que nous rappelle Bonvin dans ces mêmes pages : on peut bien donner un vélo à chacune, mais si un·e usager/ère ne sait pas faire du vélo, ou si l'environnement l'empêche d'en faire usage, alors l'effet n'est pas atteint. Il en est de même pour la participation.

En crèche aussi, les parents peuvent craindre de se sentir dévalorisés lorsque, par exemple, ils ne maîtrisent pas bien la langue ou lorsqu'ils s'estiment peu légitimes pour s'exprimer. Par ailleurs, ils sont souvent marqués par un *habitus* qui n'inclut pas la participation, le fait d'être appelé à donner son avis. Leur absence est aussi parfois en lien avec des aspects organisationnels, comme nous en avons fait récemment l'expérience.

L'année passée, l'équipe de la nurserie accueillait un groupe d'enfants dont la majorité provenait de familles monoparentales, et/ou vivant dans des situations précaires. Une réunion de parents avait été agendée. Quelques jours avant la date, l'équipe s'est rendu compte que seules trois familles s'annonçaient présentes (sur une vingtaine d'enfants inscrits). Après discussion, plutôt que d'annuler la réunion, l'équipe a décidé de la transformer en « apéro » de fin de journée. Lorsque les parents venaient chercher leurs enfants, ils étaient invités à s'arrêter. Des panneaux réunissant des photos des

enfants autour des thèmes que la nurserie avait décidé d'aborder lors de ce moment d'échange étaient affichés aux murs. Les parents étaient conviés à en faire le tour et à dialoguer avec les éducatrices qui se tenaient à leur disposition, puis à prolonger ce partage autour d'un petit buffet. Cette rencontre a eu un grand succès. Tant en termes de présence que de qualité des échanges.

On peut s'imaginer que cela tient à deux éléments: ne pas avoir à organiser une prise en charge des enfants à la maison pour pouvoir se rendre sur le lieu, mais aussi l'aspect moins formel, plus convivial, placé en priorité qui met tout le monde plus à l'aise. En effet, nous avons déjà constaté que les événements festifs sont beaucoup plus largement fréquentés.

Périer propose de reconnaître «la pluralité des formes d'expression, d'implication et de contribution des parents» (*op. cit.*, p. 8). Cela m'amène à penser qu'il faudrait multiplier les possibilités de participation, dans une gamme la plus large possible et être ouvert à celles qui viennent des parents eux-mêmes. D'ailleurs, à Pistoia, où le projet des lieux d'accueil a été construit dès l'origine avec les familles, on considère que «si les services éducatifs peuvent beaucoup pour les familles, les familles peuvent beaucoup pour les

services» (Galardini, 2015, p. 10). Dans cette ville, de larges possibilités de participation, de dialogue, de confrontation sont ouvertes aux parents. Par exemple, les espaces sont pensés pour que ceux-ci s'y sentent accueillis, la documentation facilite les échanges autour des valeurs et du projet pédagogique, des familles proposent des activités pour les enfants de la structure ou participent à la création de peluches en lien avec les livres mis à la disposition des enfants.

Je remarque que souvent, les équipes éducatives hésitent à demander de la participation, du soutien aux parents hors des événements traditionnels (réunions de parents et fêtes). Pourtant ces moments de partage sont l'occasion pour ceux-ci de rendre quelque chose en retour (une forme de contre-don) de l'accueil qu'ils reçoivent pour eux et leur enfant, de recevoir à leur tour de la reconnaissance et donc de rétablir une égalité. Mais nous avons sans doute de la peine à quitter cette position qui rend l'autre redevable et qui nous assure du même coup la position haute dans la relation.

Nous avons pu le mesurer par exemple lors des récentes actions menées contre le projet de nouveau cadre parascolaire. Une grève a été organisée dans des délais très courts, pourtant la plupart des familles nous ont soutenues, ▲

▲ ont trouvé des solutions pour garder leur enfant ce jour-là. Un certain nombre de parents sont venus nous rejoindre pour participer à la manifestation. Avec surprise, si parmi celles-ci il y avait pour une part des familles ayant un certain capital culturel, des parents que nous connaissons pour être engagés socialement parlant, il y avait aussi plusieurs familles venant d'un milieu social plus précaire. Des pères et des mères que nous connaissons bien, qui ont construit des liens forts avec l'institution depuis plusieurs années et dont la présence a touché l'équipe. Les familles qui ont participé ou qui se sont organisées pour se passer de la structure d'accueil ce jour-là l'ont fait tout d'abord parce qu'elles tiennent à un accueil de qualité pour leur enfant, mais leur présence et leur volonté de faire le trajet avec nous montrent qu'elles désirent également soutenir l'institution (ce qui n'a rien à voir avec l'instrumentalisation des familles dont nous accuse l'EIAP!). Si la relation entre les parents et les professionnel·le·s de la crèche peut sembler une pure relation de service: les uns paient, les autres fournissent une prestation, soit la garde des enfants (tout le monde est quitte), nous ne pouvons pas ignorer qu'il se joue une autre partition en arrière-plan.

Il est important de se montrer hospitalier⁸, mais il est tout aussi primordial de mettre en place un espace qui offre des possibilités de contre-dons afin de permettre aux familles de rétablir un certain équilibre symbolique.

Périer nous rend également attentifs au fait que «le partenariat comporte trop souvent un caractère opaque et difficilement déchiffrable par tous, de sorte que seuls les initiés tirent les profits d'un système de relations et d'informations fondé sur la connivence culturelle avec l'institution scolaire et ses agents» (*op. cit.*, p. 9). Cela me fait penser à ces situations typiques du moment des retrouvailles, où les éducateurs/trices se plaignent que l'enfant «fait n'importe quoi» et où le père/la mère n'intervient pas. On a affaire à un espace d'entretiens où les attentes ne sont pas claires: chacun peut s'imaginer que c'est à l'autre d'intervenir. Pour le/la professionnel·le, il s'agit d'un espace de partenariat et il/elle s'attend à ce que le parent réagisse ou tout au moins soutienne son intervention. Quant au parent, il peut se sentir sur notre territoire et ne pas oser intervenir... Une clarification des attentes semble être un moyen plus efficace d'améliorer les choses que la déploration de la démission parentale.

8-Voir Fracheboud, Michelle (2014), «Les marges de l'hospitalité», *Revue [petite] enfance* N° 115, pp. 44-48.

Troisième tableau : petits dilemmes entre collègues

Commençons par une petite vignette.

Les mamans de Thomas (12 mois) et de Carla (9 mois) viennent allaiter leurs enfants depuis qu'ils fréquentent le Centre de vie infantine. L'équipe, qui avait d'abord accueilli cette demande avec bienveillance, commence à se sentir tiraillée, pour des raisons différentes : en effet, Carla réagit de plus en plus fort à la seconde séparation qui a lieu après l'allaitement, elle ne veut pas laisser sa maman repartir. Ses pleurs à la suite de cette deuxième séparation de la journée, sont de plus en plus difficiles à calmer et l'équipe commence à trouver que cet allaitement apporte plus de difficultés que de bénéfices à la fillette. De plus, les éducatrices se sentent en tension pour gérer l'individuel et le collectif puisque les pleurs de Carla envahissent chaque jour l'espace et agitent le reste du groupe. Concernant Thomas, c'est un autre problème : la maman vient l'allaiter au milieu de l'après-midi, ce qui empêche le groupe de partir en promenade et interrompt les activités en cours à chaque fois.

Les équipes éducatives sont souvent confrontées à ce type de dilemmes, tant avec les enfants qu'avec les parents d'ailleurs. Comment répondre de manière

juste ? Selon le point de vue où l'on se place, la justice se déplace. Ainsi, permettre à ces mamans de venir allaiter semble au premier abord une évidence si on désire se montrer ouvert aux parents, d'ailleurs l'OMS le préconise actuellement jusqu'à 2 ans. Mais il semble juste aussi de favoriser un environnement calme dans le groupe pour tous les enfants, de donner une réponse qui permette à Carla de mieux vivre sa journée, de ne pas priver de sortie tous les enfants pour répondre aux besoins d'une famille. S'y ajoutent également les points de vue de chacune concernant la durée « normale » que devrait avoir un allaitement « juste ».

La première idée est de fixer une règle, qui protège le collectif : les mères peuvent venir allaiter leur enfant sur place jusqu'à l'âge de 9 mois, mais pas au-delà. De cette manière, la règle s'appliquera pour tous, selon le principe d'égalité. J'entends souvent les équipes questionner : par rapport à cette demande particulière, quelle est la règle institutionnelle ? Il me semble qu'il y a là une confusion, c'est comme si l'existence ou la création d'une règle permettrait de supprimer le problème, de s'en sortir en quelque sorte en s'exonérant de se positionner soi-même : « Désolé, je dois vous dire non, car c'est la règle » (et si la règle le dit, c'est que c'est juste). ▲



Avenir provisoire – Collectif CrrC

▲ Finalement, il a été décidé de parler avec ces mamans, de leur expliquer notre dilemme. La situation a été résolue très rapidement. La maman de Carla avait perçu le malaise de sa fille et se questionnait justement sur la nécessité de poursuivre cet allaitement en milieu de journée et l'échange avec l'éducatrice de référence lui a permis de prendre la décision de l'arrêter. Quant à la maman de Thomas, elle a aussitôt proposé de venir à un horaire qui conviendrait mieux à l'équipe.

C'est vrai que cela aurait pu se passer autrement. L'une des mères aurait pu tenir *mordicus* sa position, cela arrive parfois, et il faudra alors trancher, mais est-il réellement nécessaire de se cacher derrière une règle, laquelle va désormais s'appliquer à tous même si aucun problème n'est rencontré ?

C'est vrai qu'on va peut-être se tromper, privilégier un aspect d'une situation au détriment d'un autre et s'apercevoir que cela a ensuite des conséquences qu'on n'avait pas envisagées, qu'il va falloir s'y remettre, réparer, réajuster, qu'il est difficile de vivre dans l'intranquillité et le doute quant à son action, mais cela me semble constitutif de ce qui fait notre humanité.

Une autre crainte vient limiter la prise en compte de situations particulières et donc la possibilité de

rétablir une certaine justice. Celle de considérer que si on fait une exception à une règle existante, si on dit oui à un parent (ou à un enfant d'ailleurs), ensuite tous vont demander la même chose et vivre comme une injustice que cela leur soit refusé. C'est la fameuse question de l'égalité ou de l'équité. Si on accepte que Carlo reste au CVE alors qu'il arrive avec plus de 38 °C de température et est visiblement malade (cela parce qu'on sait que la maman de Carlo est menacée de licenciement si elle manque encore son travail), il paraît difficile de dire le lendemain aux parents de Jessica que ce n'est pas possible. Dans les faits, une avalanche de demandes allant dans le même sens se produit rarement et, lorsque cela arrive, une clarification sur la différence des deux situations amène en général suffisamment de sens pour apaiser les craintes. Les règles existantes ne devraient pas être une excuse pour se passer de réfléchir au sens. Comme il faut parfois savoir sortir du cadre pour réellement faire du bon travail, pour participer à rééquilibrer un peu l'égalité des chances.

Néanmoins, le risque c'est alors de privilégier cette famille, plutôt que celle-ci, parce qu'on a une affinité plus grande ici que là, parce qu'on se sent proche au niveau des valeurs, ou parce que des résonances sont à l'œuvre et nous empêchent de prendre du ▲

▲ recul. Mais il me semble que c'est ici que le collectif de travail a un rôle à jouer : si chacune se sent légitime d'exprimer son point de vue et suffisamment sécurisée pour écouter celui des autres, si le débat est possible, lequel doit porter non seulement sur des positions idéologiques mais aussi « sur ce qu'il convient de *faire* compte tenu de la réalité immédiate » (Fracheboud, Frund et Kühni, 2017, p. 18), alors l'équipe sera capable d'ajuster finement ses réponses, au plus près des besoins des uns et des autres, et dans une volonté émancipatrice. J'aimerais relever que, face à certaines situations, les équipes que je côtoie n'ont aucune hésitation à transgresser les normes ou les limites de leur sphère professionnelle. Cela a toujours été le cas par exemple lorsqu'une famille vit une crise profonde, comme la maladie grave d'un enfant ou d'un parent ou encore un décès parmi les proches. Dans ces cas, la position, assumée par l'entier du collectif, a toujours été de dire aux parents de ne pas hésiter à amener leur enfant dans la structure en fonction de leurs besoins et à laisser de côté le contrat horaire habituel. De la même manière, des éducatrices sont allées visiter des mamans hospitalisées par exemple ou encore une collègue a accompagné un jour une mère malade et est restée chez elle jusqu'à ce qu'un ami vienne la rejoindre.

J'aime beaucoup cette histoire, rapportée par Hanique (2004, pp. 64-74), et inscrite dans un contexte différent, celui du guichet de La Poste. Hanique fait une recherche sur le travail au guichet et observe durant une longue période ce qui se passe dans un office de poste français. C'est ainsi qu'elle repère un homme âgé, M. Grignon, qui vient presque tous les jours au guichet demander si l'argent de sa pension est arrivé sur son compte. Et tous les jours, comme un ballet bien réglé, la guichetière l'accueille chaleureusement, prend son livret, tape son numéro de compte sur son ordinateur et annonce ce qu'elle-même et son client savent pertinemment : il n'y a rien sur le compte puisque, comme elle finira par le révéler à l'observatrice, la confiance s'installant, il ne touche son argent que deux fois par mois à des dates bien précises. Mais l'équipe de cette poste considère qu'offrir ce petit espace de relation à ce monsieur, visiblement isolé, fait partie de son travail, au mépris des injonctions de rentabilité et d'efficacité. Cette manière de faire, tout le personnel de cet office le pratique, il s'agit d'une règle de conduite tacitement élaborée par le collectif et qui a bien à voir avec ce que les employés considèrent comme juste et injuste.

Pour terminer, j'aimerais revenir à Périer qui nous dit que si on désire

construire un réel partenariat avec toutes les familles et articuler égalité des chances et principe de différence, en étant attentif au sort des plus défavorisés, donc œuvrer dans un esprit de justice sociale, « la problématique ne porte plus sur l'accommodement des parents pour suivre une règle ou se conformer à des normes de rôles imposées par l'institution scolaire et par lesquels les plus fragiles sont assujettis et jugés, mais bien plutôt sur la possibilité de les modifier, d'en inventer des autres et de les faire reconnaître » (*op. cit.*, p. 13).

Quatrième tableau : le leurre de la neutralité

Si les procédures de travail et autres directives ont leur sens (le but n'est pas de réinventer la roue à chaque instant), il s'agit de ne pas se couler dans un moule légaliste, où le « juste » s'arrêterait au respect du cadre normatif. Il semble néanmoins, selon Gaspar, que c'est le chemin pris actuellement par un certain nombre de travailleurs sociaux. « Sans être nécessairement formalistes, ils sont attentifs aux procédures, au respect du droit, au "cadre" comme ils aiment à le préciser. Une forme d'"orthopédie normative" semble ainsi ordonner leur action quotidienne » (Frétygné, 2013). Ce qui leur permet de rester à distance au niveau émotionnel et au niveau de l'engagement, mais

qui a un prix : celui de l'ennui, de la sensation de perpétuel recommencement qui guette.

Ces personnes croient peut-être se contenter d'effectuer leur travail d'une manière neutre, c'est-à-dire sans prendre position sur la forme que la société devrait avoir. Mais c'est une position illusoire, car par nos actions, nous participons à mettre en œuvre cette société. Comme le dit Karsz : « Il faut choisir son camp, immanquablement : soit on choisit son camp, soit on le choisit pour vous » (2011, p. 27). Il nous rappelle « l'impossible neutralité idéologique du travail sur la subjectivité » (*ibidem*, p. 30).

Comme les employés de La Poste dont je parlais tout à l'heure, un devoir de résistance est à mettre en œuvre. Nous ne devons pas nous laisser enfermer dans des normes et des cadres qui rendent l'accueil inconsistant, tant pour les enfants que pour les familles ni, pire encore, créer nous-mêmes ces normes... Ou, pour formuler les choses positivement : « l'enfer des vivants n'est pas chose à venir ; s'il y en a un, c'est celui qui est déjà là, l'enfer que nous habitons tous les jours, que nous formons d'être ensemble. Il y a deux façons de ne pas en souffrir. La première réussit aisément à la plupart : accepter l'enfer, en devenir une part au point de ne plus le voir. La seconde ▲

■ ■ ■
▲ est risquée et elle demande une attention, un apprentissage, continuel : chercher et savoir reconnaître qui et quoi au milieu de l'enfer n'est pas l'enfer, et le faire durer, et lui faire de la place» (Calvino, 1974, p. 189). ■

Michelle Fracheboud

Bibliographie

Calvino, Italo (1974, 1972), *Les villes invisibles*, Seuil, Paris.

Dubet, François (2006), *Injustices : l'expérience des inégalités au travail*, Seuil, Paris.

Fracheboud, Michelle; Frund, Robert et Kühni, Karina (2017), «La qualité du travail, avec des enfants en collectivité, est une activité collective», in Pro Enfance Réseau Suisse d'accueil extra-familial (éds), *Eloge de la diversité*, pp. 15-20.

Frétigné, Cédric (2013), «A propos de J.-F. Gaspar, Tenir! Les raisons d'être des travailleurs sociaux» (La Découverte, 2013) *Sociologie* [En ligne], Comptes rendus, mis en ligne le 22 août 2013, consulté le 17 mars 2018, URL <http://journals.openedition.org/sociologie/1890>

Galardini, Ana-Lia (2015), «La documentation et l'imlica-

tion des parents», in PEP (éds), *Pistoia : culture de l'enfance, culture de la participation*, bulletin N° 38, pp. 10-14.

Hanique, Fabienne (2004), *Le sens du travail : chronique de la modernisation au guichet*, Erès, Toulouse.

Karsz, Saül (2011), «La petite enfance aujourd'hui : tournant désastreux ou occasion à saisir?» in Ratia-Armengol, Dominique et Vicente-Brion, Claire, *L'enfance : un trouble à l'ordre public ?*, collection mille et un bébés, Erès, Toulouse, pp. 19-31.

Périer, Pierre (2012), «De quelques principes de justice dans les rapports entre les parents et l'école», *Education et didactique*, N° 1, pp. 85-96, récupéré de : <http://journals.openedition.org/education-didactique/1305>